



Allergies et irritations cutanées chez l'enfant

A. Pons-Guiraud

Dans un contexte d'incidence croissante des phénomènes d'allergie en général et cutanée en particulier, les produits cosmétiques et ménagers (dont les détergents pour textiles) sont souvent accusés d'induire ce type de réactions. Ainsi de nombreuses fausses idées circulent, principalement chez les mères d'enfants en bas âge.

Il est toujours difficile de répondre médicalement aux patients ou aux jeunes mamans, car en fait, que sait-on de la réaction de la peau aux produits cosmétiques et aux produits lavant les textiles ?

Les réactions cutanées sont peu fréquentes, au vu du nombre d'utilisateurs et de produits utilisés. En pratique, irritation et allergie sont souvent confondues, et le diagnostic différentiel, essentiellement clinique, est d'autant plus délicat que certains produits peuvent être irritants et/ou allergènes. La différenciation de ces deux entités pathologiques s'avère pourtant indispensable car elle conduit à une attitude nuancée allant de la recommandation de précautions d'utilisation à l'exigence d'éviction d'une molécule ou d'un produit.

Comment faire la différence entre irritation et allergie cutanées [1] ?

- **L'irritation cutanée** se manifeste immédiatement ou après une ou deux applications d'un produit irritant (savon ordinaire au pH basique, eau de Javel, détergent agressif...) de manière limitée, ou presque, au niveau de la zone de contact. Cette réaction inflammatoire peut survenir sur n'importe qui et, est plus ou moins intense en fonction de la concentration, de la durée et de la fréquence des applications. Des sensations de tiraillements, picotements ou brûlures apparaissent, suivies d'une rougeur sur une peau qui pèle ou se fissure.
- **L'allergie cutanée** correspond, quant à elle, à une réaction d'hypersensibilité de la peau, propre de l'individu, qui s'est progressivement « sensibilisé » à une molécule ou à un produit par la répétition des applications. Elle ne se manifeste, le plus souvent qu'après plusieurs contacts successifs avec ce produit, mais récidive aussi lors d'un contact après une longue période sans utilisation. La réaction cutanée s'observe alors sur une zone plus étendue que la zone de contact initiale. Rougeur, œdème, petites cloques puis pigmentation apparaissent. L'allergie, contrairement à l'irritation, démange.

La peau de l'enfant diffère très peu de celle de l'adulte. En effet, chez l'enfant né à terme, elle est prête à assurer sa fonction de barrière grâce à sa couche cornée recouverte du film hydrolipidique, émulsion protectrice constituée de sueur et de sébum.

Après élimination du *vernix caseosa* présent à la naissance, la peau du nouveau-né reste volontiers rouge et grasse pendant le 1^{er} mois. Néanmoins, les glandes sébacées demeurent au repos jusqu'à l'âge de 10 ans environ ; le film hydrolipidique devient alors insuffisant pour protéger la peau de l'enfant des facteurs extérieurs : sa peau devient sèche et particulièrement sujette aux irritations notamment en cas de trop grande

fréquence des toilettes et d'utilisation de produits trop détergents. Les phénomènes d'irritation se manifestent alors de manière privilégiée aux niveaux des plis, qui peuvent être nombreux chez le bébé.

Le diagnostic différentiel entre irritation et allergie cutanées est essentiel car il permet de déterminer quel traitement adopter et quelle prévention exercer afin d'éviter toute récurrence.

Soin et prévention des dermatites irritatives chez l'enfant : règles générales

Les dermatites irritatives disparaissent avec l'arrêt de l'utilisation du produit irritant. Les lésions d'irritation sont, de manière générale, faciles à traiter en utilisant :

- des syndets, savons surgras ou pains dermatologiques non agressifs et aux tensioactifs doux (ces agents pouvant en effet altérer le film hydrolipidique de la peau). Il est à noter que, quelle que soit la période, la trop grande fréquence des toilettes et l'utilisation de produits trop détergents éliminent le film protecteur cutané, irritent la peau du nouveau-né et la fragilisent ;
- des crèmes hydratantes plus ou moins riches pour restaurer le contenu lipidique de la couche cornée et compenser notamment les effets des toilettes.

Les phénomènes d'irritation peuvent être prévenus par quelques gestes simples :

- Appliquer de manière quotidienne ou biquotidienne des crèmes hydratantes après contact avec des produits irritants.
- Réduire et limiter le nombre de produits d'hygiène, notamment très parfumés.
- Ne pas utiliser de produits purs, ne pas les mélanger (savons liquides, shampoings).
- Respecter les dilutions préconisées par le fabricant.
- N'utiliser que des produits d'hygiène ou des cosmétiques dont la formulation est clairement indiquée. Rincer à l'eau tiède, essuyer la peau doucement.
- Préférer les fibres textiles naturelles (coton, lin, soie ou laine) aux fibres synthétiques qui favorisent l'irritation.
- Éviter les applications de corticoïdes ou, en cas de nécessité, ne les appliquer que pendant une période courte.

Les dermatites allergiques : un diagnostic souvent difficile

À l'inverse, une suspicion d'allergie justifie un bilan allergologique minutieux et exhaustif, la mise en évidence pertinente d'un allergène et son éviction totale pour obtenir une guérison. Néanmoins, le polymorphisme clinique des réactions d'hypersensibilité retardée ou d'hypersensibilité immédiate (moins fréquente) rend le diagnostic parfois très difficile, d'autant que les voies de sensibilisation sont multiples : directe, indirecte, à distance, manuportée, aéroportée, par procuration :

- Les allergènes sont nombreux et ne peuvent être mis en évidence que par une enquête allergologique exhaustive. Les plus fréquemment rencontrés sont les parfums, ubiquitaires, dont les sources connues ou occultes sont innombrables.
- Les tests sont d'interprétation difficile, parfois de type irritatif. Ils peuvent imposer 2 ou 3 lectures (48 h, 96 h et éventuellement au 7^e jour).
- Le traitement ne peut être efficace qu'avec une éviction totale de l'allergène, parfois difficile à obtenir, pour des raisons tant physiques que dues à l'ignorance de la présence de l'allergène dans les produits utilisés.
- À la suppression du produit responsable doivent s'ajouter des listes d'éviction de l'allergène remises au patient ou à ses parents, qui ne sont jamais ni exhaustives, ni définitives.

La prévention de l'allergie passe quant à elle par la lecture attentive de la composition des produits, afin d'empêcher la mise en contact de la molécule sensibilisante chez l'enfant dont les parents ont connaissance de l'allergie. L'éviction dans ce cas est la seule réponse possible.

Lessives, assouplissants et risque de réactions cutanées chez l'enfant

Le phénomène d'allergie peut en théorie être lié à la présence de molécules parfumantes contenues dans les lessives et/ou les assouplissants utilisés par les jeunes parents. En effet, les parfums sont des substances potentiellement susceptibles d'induire une réaction allergique. Ce sont les principaux responsables des réactions allergiques aux cosmétiques (crèmes, lotions, shampoings, bains moussants...) qui eux, sont mis au contact direct de la peau, souvent pour de longues heures et ne sont généralement pas tous rincés comme c'est le cas pour les lessives.

Chaque parfum est composé de 50 à 100 molécules, dont certaines structures chimiques peuvent être allergisantes. Ces molécules existent soit sous forme synthétique, soit à l'état naturel dans des produits que nous consommons régulièrement, comme par exemple l'*alcool cinnamique* et l'*aldéhyde cinnamique* retrouvés à très fortes concentrations (7 900 ppm et 750 000 ppm) dans diverses variétés de fruits, de légumes et d'épices [2]. Ce potentiel de sensibilisation élevé peut donc être à l'origine d'un certain nombre de réactions cutanées dont le diagnostic étiologique est souvent difficile à mettre en évidence.

Devant l'augmentation du nombre de réactions de sensibilisation, et après avoir pris connaissance des études internationales visant à établir le seuil d'induction de chacune des molécules parfumantes, la Commission Européenne a publié, dans le cadre du 7^e amendement à la directive cosmétique une réglementation concernant l'information des consommateurs pour les cosmétiques [3]. Une directive similaire a été publiée au niveau européen pour les détergents [4]. Au final, tant pour les cosmétiques que pour les détergents, la même liste de produits considérés comme allergènes cutanés a été publiée.

La liste des 26 allergènes connus à ce jour comme les plus potentiellement sensibilisants, a été éditée et précise également les concentrations maximales de chacune des molécules à respecter, en tenant compte du rinçage ou non du produit [5]. La publication d'une telle liste répond au principe de précaution. Sa vocation est d'informer notamment les jeunes parents pour permettre à ceux qui connaissent la molécule à laquelle leurs enfants sont allergiques de l'éviter et de choisir le produit qui leur est le plus adapté.

Ainsi, l'étiquetage des produits à la disposition des consommateurs précise :

- entre 0,01 % et 0,1 % : le nom de la substance allergisante après le mot parfum.
- au-delà de 0,1 % : la mention « contient X (X étant le nom de la substance allergisante), peut déclencher une réaction allergique ».
- si aucune mention n'apparaît sur l'étiquette, il n'y a pas lieu de s'inquiéter de la présence éventuelle de traces parfumantes supérieures à 0,01 % dans le produit ou de produit parfumant n'appartenant pas à la liste des 26 allergènes.

Existe-t-il alors un risque d'allergie aux parfums contenus dans les détergents textiles ?

La possibilité de réactions allergiques aux détergents textiles parfumés si souvent évoquée semble liée à une double confusion :

- le type de produits : les détergents textiles sont des produits rincés alors que les cosmétiques sont, pour la plupart d'entre eux, des produits non rincés qui persistent sur la peau ;
- l'appréciation clinique : la différence entre réaction irritative et réaction allergique est difficile à établir tant pour les patients que pour les médecins.

Les réactions cutanées imputées aux détergents textiles sont en réalité presque exclusivement de type irritatif. Plusieurs facteurs, souvent méconnus, favorisent ces réactions cutanées :

- emploi de savons à fort pouvoir détergent (Savon de Marseille) ;
- tensioactifs trop agressifs contenus dans les détergents (lauryl sulfate de sodium) ;
- peau sèche encore dite « xérotique » liée notamment à l'âge (peau d'enfant avant la puberté notamment) ;

– peau irritée : transpiration (au niveau des plis, des couches...), lavages excessifs, bains chauds, eau de piscine à forte teneur en chlore, pouvoir irritant de certaines eaux (pH, dureté)...

Il reste donc exceptionnel qu'une réaction cutanée puisse être due aux parfums de la lessive ou de l'adoucissant textile car :

- en conditions normales d'utilisation, les lessives et les assouplissants ne sont pas en contact direct avec la peau ;
- les allergènes contenus dans le parfum des assouplissants sont extrêmement dilués, et partiellement éliminés lors du dernier cycle de rinçage ;
- enfin les résidus de ces allergènes de parfum s'évaporent lors du séchage du linge.

Conclusion

La peau du bébé né à terme est tout à fait mature anatomiquement et fonctionnellement. Néanmoins, elle est sujette aux agressions extérieures qui se répètent tout au long de la journée : chaleur, transpiration, humidité (surtout au niveau des plis), mais aussi frottement des couches ou des tissus (vêtements, draps), bain lorsque l'eau est dure, sont autant de situations qui augmentent le risque d'irritations des différentes parties du corps du bébé et de l'enfant. Ces phénomènes d'irritation peuvent être prévenus notamment par l'application de manière quotidienne ou biquotidienne de crèmes hydratantes.

Les allergies cutanées, à un ou plusieurs ingrédients de produits cosmétiques nécessitent, une fois bien établies, quant à elles, l'éviction chez l'enfant de la molécule sensibilisante.

Enfin, il est à souligner que la fréquence des allergies aux détergents et adoucissants textiles reste exceptionnelle. Ce mythe de l'allergie est essentiellement le résultat d'une confusion qui, dans tous les domaines, préfère le mot usuel « d'allergie » à celui « d'irritation » plus précis et réel. Pourtant en ce qui concerne les détergents et adoucissants textiles parfumés, dans les cas signalés, il s'agit presque exclusivement de réactions d'irritation ; celles-ci, au demeurant, restent également exceptionnelles, en comparaison du nombre d'articles textiles lavés chaque année, et peuvent être attribuées principalement à une mauvaise utilisation du produit d'entretien du linge causant une concentration trop élevée des ingrédients sur les textiles.

Références

- Marty J.P., Pons-Guiraud A. – Détergence des textiles et tolérance cutanée : Idées reçues et analyse scientifique. *Dermatologie Pratique*, 2007 ; 308 :12-14.
- Bickers D., Calow P., Greim H., Hanifin J.M., Rogers A.E., Saurat J.H., Sipes I.G., Smith R.L., Tagami H. – The RIFM expert panel. A toxicologic and dermatologic assessment of cinnamyl alcohol, cinnamaldehyde and cinnamic acid when used as fragrance ingredients. *Food and Chemical Toxicology*, 2005 ; 43 : 799-836.
- Règlement 648/2004/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004.
- Directive 2003/15/CE du Parlement Européen et du Conseil du 27 février 2003, modifiant la directive 76/768/CEE du Conseil.
- AFSSAPS. Étiquetage des produits cosmétiques. Vigilances. Octobre 2004 - Bulletin n° 23.

Dr Annick PONS-GUIRAUD
Dermatologue allergologue
10, boulevard Malesherbes
75008 Paris